



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 9
Mercredi 8 mars 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Grand ramassage

Le prochain grand ramassage aura lieu le **jeudi 23 mars 2023, de 13 h 30 à 18 h 30**, sur la place du village. Sont considérés comme objets encombrants, les objets sans collecte sélective et n'entrant pas dans un sac Celtor.

Belprahon, le 8 mars 2023

Le secrétariat communal

Demande de bons de garde période 2023-2024

Dès à présent, les parents domiciliés à Belprahon ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s), ont la possibilité de présenter une demande de bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2023/2024.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la commune de Belprahon avant le début de la prise en charge. Ainsi pour obtenir un subventionnement dès août 2023, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2023 au plus tard.

En cas de délai non-respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration www.gsi.be.ch (famille et société) ou auprès de M^{me} Magalie Jost, administratrice des finances (032 493 18 60).

Belprahon, le 8 mars 2023

Le secrétariat communal

www.lasemaine.ch



Court

Avis de construction

Requérante: Essor Rossé et Affolter SA, Rue de l'Essor 14, 2738 Court.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 254, au lieu-dit: « Rue de l'Essor 14 », commune de Court.

Projet: changement d'affectation d'une partie d'atelier du sous-sol en cafétéria et d'un réduit en WC avec douche mixte et demande d'autorisation, après coup, concernant l'installation d'une machine de traitement des eaux et polissage au 2^e étage.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone industrielle.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 avril 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 8 mars 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mesures en matière de circulation routière nécessitant l'accord de l'Office des ponts et chaussées

En se fondant sur l'article 3 alinéa 2 de la Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR; RS 741.01) et sur l'article 44 alinéas 1 et 2 de l'Ordonnance cantonale du 29 octobre 2008 sur les routes (OR; RSB 732.111.1), le Conseil municipal de Court décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Zone de rencontre, route d'accès aux installations sportives de Virelore

Signalisation par zone 20 km/h

Délimitation:

Début de la zone de rencontre: parcelle N° 2122 (coordonnées 2'592'120 / 1'232'007)

Fin de la zone de rencontre: parcelle N° 2122 (coordonnées 2'591'651 / 1'232'011)

Motif de la mesure: sécurité des utilisatrices et des utilisateurs des installations sportives de Virelore Selon l'article 63 alinéa 1 lettre a et l'article 67 de la Loi cantonale du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication (rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary). Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé-e.

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Court, le 8 mars 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal



Grandval

Avis de construction

Requérant: Amis de la Nature Moutier, M. Gino Varisco, Rue du Viaduc 56, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacements: parcelles N° 732, 739, 741, 753, 773, 917, 918, 920 et 929 au lieu-dit « Raimeux de Grandval ».

Projet: Travaux de génie civil pour la pose de canalisations d'évacuation des eaux résiduaires et raccordement dans une nouvelle STEP.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole

Dérogation: art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 mars 2023 inclusivement** auprès du Secrétaire municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 1^{er} mars 2023

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: M. Hansueli Zbinden, Passage du Petit-Pont 3, 2735 Grandval

Auteur du projet: Val Energie SA, Clos Donzel 2, 2114 Fleurier

Emplacement: Parcelle N° 1132 au lieu-dit « Passage du Petit-Pont 3 ».

Projet: Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture sud du bâtiment

Construction: selon plans déposés

Zone: Centre ancien

Recensement architectural: Objet C, digne de conservation, périmètre ISOS, objet de sauvegarde A et ensemble bâti A

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 mars 2023 inclusivement** auprès du Secrétaire municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 1^{er} mars 2023

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: M. Fabrice Grossenbacher, Le Chêne 5, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: Solpac SA, Route de la Pâle 3, 1026 Denges.

Emplacement: Parcelle N° 546, Le Chêne 5
Projet: Installation de 26 panneaux photovoltaïques sur la toiture
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: zone de Ferme
Zone de protection: Périmètre de protection des sites PPS
Recensement architectural: Digne de protection, objet C, ensemble bâti A (ACE N° 3977 du 17.11.1993)
Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal, jusqu'au 31 mars 2023. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit seront reçues dans le même délai au conseil communal.
 Loveresse, le 27 février 2023
 Conseil communal



Moutier

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours:

Un poste de releveur de compteurs d'eau et d'électricité (travail accessoire).

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations: lundi 13 mars 2023.

Moutier, le 22 février 2023

Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Commune bourgeoise de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 1078, 1079 et 1478, au lieu-dit: «Pâturage du Droit 1», commune de Moutier.

Projet: démolition et reconstruction de la loge du Droit avec augmentation de la surface habitable (2 logements), aménagement de deux surfaces en pavés filtrants (accès), pose de panneaux photovoltaïques sur le pan Sud du toit et raccordement des eaux usées au réseau communal.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO, 80 LR, 26 et 58 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 avril 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 mars 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

- Ordures ménagères, artisanat et industrie / 1'247 To
- Déchets encombrants / 408 To
- Déchets divers, balayage de route, bois, béton / 78 To
- Tournée verte / 749 To
- Papier / 311 To
- Carton / 197 To
- Ferraille et appareils électroménagers / 60 To
- Boîtes en fer blanc + aluminium / 30 To
- Verre / 277 To
- Bouteilles en PET / 17 To
- Huiles usées (minérale et végétale) / 11'000 Lt
- Déchets inertes et divers / 68 To

Total général annuel d'environ 3'453 tonnes = environ 480 kg/habitant, soit une diminution de 5,2 % par rapport à l'année 2021.

Quantité des déchets urbains en Suisse en 2021 = 698kg/habitant (source OFEV).

A cela s'ajoutent: 53 To de textiles.

Moutier, le 8 mars 2023

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Chancellerie municipale

Utilisation de vaisselle réutilisable ou recyclable

Ordonnance relative à l'utilisation de vaisselle réutilisable ou recyclable lors d'événements organisés à Moutier

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 28 février 2023, a validé l'Ordonnance relative à l'utilisation de vaisselle réutilisable ou recyclable lors d'événements organisés à Moutier.

Cette dernière met en œuvre la motion N° 1620 – MO 653 (PDC) acceptée par le Conseil de Ville.

Ladite ordonnance prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre cette ordonnance. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 1^{er} mars 2023

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Westyn, Elmali Yasin, Wattstrasse 3, 8050 Zurich

Auteur du projet: SEO Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1177, Rue Industrielle 70

Projet: Modification mineure de la façade Est (agrandissement shop)

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 11 avril 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 mars 2023

Services Techniques-Urbanisme

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le poste suivant:

Un/e éducateur/trice de l'enfance, assistant/e socioéducatif/ve pour un poste de remplaçant/e sur appel au Centre de l'enfance et à l'Ecole à journée continue

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations: vendredi 17 mars 2023.

Moutier, le 3 mars 2023

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Monnerat Claude, Sous-le-Crât 15, 2740 Moutier

Auteur du projet: De A à Z Promotion Energie Rénovation Sàrl, 1295 Mies

Emplacement: Parcelle N° 2747, Sous-le-Crât 15

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau en façade Sud

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 11 avril 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 mars 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Canton de Berne Office des eaux et déchets, Reiterstrasse 11, 3011 Berne

Auteur du projet: ATB SA, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2077, Rue de Soleure 31b et 31c

Projet: Démolition complète du bâtiment 31c et partielle du bâtiment 31b (maintien du sous-sol)

Zone: HA3 pc

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 11 avril 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées

Gestion des déchets 2022

Statistique des diverses quantités de déchets qui ont été ramassés en Ville de Moutier pour l'année 2022:

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 mars 2023

Services Techniques-Urbanisme

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours:

Un poste de chauffeur des transports scolaires (taux env. 50 %)

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations: mercredi 22 mars 2023.

Moutier, le 3 mars 2023

Conseil municipal

Centre de l'Enfance et Service d'Accueil en Famille

Demande de bons de garde: période 2023-2024

Dès le 1^{er} mars 2023, les parents ou toute autre personne détenant l'autorité parentale peuvent déposer une demande ou un renouvellement de bons de garde via la plateforme Kibon (www.kibon.ch). La confirmation des données signée, ainsi que tous les documents justificatifs, doivent être transmis à la Municipalité de Moutier avant le début de la prise en charge. **Les demandes complètes** doivent être déposées jusqu'au 30 juin 2023 au plus tard, afin que le bon de garde puisse être attribué dès le 1^{er} août 2023.

Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire accueillis en crèche ou chez des parents de jour.

De plus amples informations peuvent être obtenues sur les sites internet www.kibon.ch ou www.moutier.ch, rubrique « Bons de garde CDE/SAF ».

En cas de questions complémentaires, merci de prendre contact avec:

- Centre de l'Enfance de Moutier: 032 493 56 31 ou info@cre.moutier.ch
- Service d'Accueil en Famille de Moutier: 032 492 10 05 ou saf@moutier.ch

Moutier, le 6 mars 2023

Centre de l'Enfance et Service d'Accueil en Famille



Petit-Val

Approbation de procès-verbaux

Conformément à l'article 109 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise de Souboz du 14 décembre 2022, de l'assemblée bourgeoise de Châtelat du 15 décembre 2022 et de l'assemblée bourgeoise de Sornetan du 15 décembre 2022 ont été déposés publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal a ratifié les trois procès-verbaux lors de sa séance du 27 février 2023.

Souboz, le 8 mars 2023

Conseil communal

Défiibrillateur

Nous avons le plaisir de vous informer de la mise en service ces tous prochains jours du deuxième défiibrillateur sur le territoire de la commune de Petit-Val. Le défiibrillateur se trouvera à Souboz sur

le bâtiment de l'administration communale (Derrière les Hôtas 23).

Nous vous invitons à participer à la séance d'information organisée le **jeudi 16 mars 2023 à 20h à l'administration communale à Souboz**. Une information sera donnée sur l'utilisation du défiibrillateur et des spécialistes seront présents pour répondre à vos questions.

La commune organisera dans le courant du mois d'avril ou mai 2023 un cours de réanimation BLS-AED certifié pour les personnes qui sont intéressées à s'engager dans les premiers répondants. Vous trouverez d'avantage d'information sur le site internet www.firstresponder.be/fr. Les personnes intéressées à suivre cette formation sont priées de s'annoncer au secrétariat communal jusqu'au 31 mars 2023.

Souboz, le 8 mars 2023

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant: Saner Pascal, Rue des Fraîches 17, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Saner Pascale et Pascal, Rue des Fraîches 17, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 914, Rue des Fraîches 17

Projet: Construction d'un pavillon de jardin non chauffé, équipé d'un conduit d'évacuation des fumées pour le raccordement d'une cuisinière de terrasse à foyer fermé

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Zone de protection: PAL 2 « Bel-Air »

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 31 mars 2023 inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 1^{er} mars 2023

Le secrétariat municipal

Travaux à la Rue des Nouettes et aux Molez

Chères citoyennes, chers citoyens,

La Municipalité vous informe qu'elle va effectuer à partir du mois de mars le remplacement des conduites d'alimentation et d'assainissement en eau à la Rue des Nouettes et aux Molez.

À cette occasion, des perturbations de la circulation sont à prévoir et une signalisation adéquate sera mise en place afin de garantir votre sécurité.

L'accès aux propriétés sera garanti en tout temps sauf pendant la période du goudronnage, les riverains seront avertis en temps voulu par l'entreprise qui effectuera les travaux.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Reconvilier, 20 février 2023

Au nom des services industriels

Ordonnance de l'arrondissement de sépultures de Reconvilier-Chaindon

Conformément à l'article 12, alinéa 4, du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Reconvilier (RO), le Conseil municipal a édicté

l'Ordonnance de l'arrondissement de sépultures de Reconvilier-Chaindon - Tarifs, cimetière et ensevelissements. L'ordonnance ainsi édictée entrera en vigueur le 1^{er} mai 2023 et peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 6 mars 2023

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Klopfenstein Claude Eric, Route d'Aire 149, 1219 Aire-Genève

Auteur du projet: Lack Cheminées, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 120, Rue du Bruye 11

Projet: Ajout d'un poêle à bois intérieur avec canal de cheminée extérieur en toiture Est

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Recensement architectural: Bâtiment digne de conservation

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 7 avril 2023 inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 8 mars 2023

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante: Le Tamaris lieu de vie et de réhabilitation Sàrl, Rue de Jolimont 9, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 1253, au lieu-dit: « Rue de Jolimont 9 », commune de Reconvilier.

Projet: rénovation générale intérieure d'une institution, réaménagement de pièces permettant l'ajout de chambres (pour l'institution), isolation extérieure et nouvelles façades ventilées, rehaussement de la toiture, changement des fenêtres, ajout de velux, démolition d'une saillie au sous-sol, ajout de couverts, remplacement du chauffage à mazout par une PAC extérieure, ajout de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture, divers aménagements extérieurs dont un nouvel enrobé au Nord-Est du bâtiment, création d'une terrasse et construction d'un muret à l'Ouest.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3.

Dérogations: art. 80 LR et 85 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 avril 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 mars 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Informations communales

Ecole secondaire de la Courtine

A la suite de la démission de M. Laurent Schüpbach pour la fin de l'année scolaire 2022/2023, la Municipalité met au concours un poste de membre de la commission scolaire du syndicat de l'école secondaire de la Courtine.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par courriel à admin@saicourt.ch jusqu'au 23 mars 2023.

Le Fuet, le 1^{er} mars 2023

Conseil municipal

Informations communales

Demande de bons de garde pour la période 2023/2024

Dès à présent, les parents domiciliés dans la commune de Saicourt et ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) peuvent présenter une demande de bon de garde.

Afin de faciliter l'inscription, nous vous recommandons d'avoir préalablement rempli votre déclaration d'impôt 2022 avec votre BE-Login.

Afin d'obtenir un subventionnement, la demande complète doit être déposée à l'administration communale jusqu'au 30 juin 2023. En cas de délai non respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires peuvent être obtenus au secrétariat municipal au 032 481 24 03.

Recyclage du PET

Nous constatons régulièrement que les moloks destinés à récupérer le PET contiennent des objets non conformes. Nous vous rappelons que seules les bouteilles à boissons en PET peuvent être éliminées dans la collecte du PET. Les bouteilles en plastique (lait, vinaigre, huile, shampoing, détergents, etc) peuvent être retournées dans les commerces.

Les autres emballages (emballage de la restauration rapide, pots de yaourt, films d'emballage, etc.) doivent être éliminés avec les ordures ménagères.

Le Fuet, le 8 mars 2023

Conseil municipal



Saules

Tournée spéciale branches

Le printemps arrive, il est temps de débroussailler !

La tournée spéciale branches Celtor aura lieu à Saules durant la semaine du 27 au 31 mars 2023. La collecte se fait uniquement par inscription, soit par courrier postal adressé à Celtor ou par internet: www.celtor.ch.

Délai d'inscription: 23 mars 2023

Règles à respecter:

- longueur maximale 4 m
- pas de fagots de branches et de bûches inférieurs à 50 cm (à déposer avec la tournée verte)
- dépôts dès le lundi matin 27 mars 2023
- regroupement de tas entre voisins recommandés

Saules, le 8 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera exceptionnellement fermé l'après-midi du mercredi 15 mars 2023, en raison d'une séance.

En compensation, le guichet sera ouvert le mardi 14 mars 2023 de 16h à 17h.

Saules, le 8 mars 2023

Secrétariat communal



Tavannes

Mise au concours

La Bibliothèque régionale de Tavannes, comprenant un secteur adulte et un secteur jeunesse, met au concours un poste de

bibliothécaire entre 45% et 50%

pour une entrée en fonction le 1^{er} juin 2023 ou date à convenir.

Profil / conditions

- Être en possession d'un diplôme d'agent(e) en information documentaire (condition obligatoire!)
- Intérêt évident pour la littérature destinée aux adultes et aux jeunes (avec un intérêt marqué pour la bande dessinée et les manga)
- Sens de l'accueil
- Esprit d'ouverture et d'initiative
- Être capable de travailler seul(e) et en équipe
- Intérêt pour les animations et les visites de classe
- Salaire selon l'échelle des traitements du canton de Berne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Isabelle Petignat Berry, responsable de la Bibliothèque, au 032 481 23 62.

Les dossiers de candidature, avec documents usuels, sont à adresser par courrier postal à la Bibliothèque régionale, à l'attention de Madame Isabelle Petignat Berry, Grand-Rue 28, 2710 Tavannes ou par courriel à isabelle.petignat@tavannes.ch jusqu'au 26 mars 2023.

Tavannes, le 1^{er} mars 2023

Conseil municipal, Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Claude Brügger, Rue du Milieu 6, 2710 Tavannes.

Projet: construction d'une terrasse/balcon en façade sud-est du bâtiment Rue du Milieu 6 sis sur la parcelle N° 538 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 mars 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 1^{er} mars 2023

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Meyer Chantal, Rue de la Ravière 12, 2733 Pontenet

Auteur du projet: Meyer Alain, Rue de la Ravière 12, 2733 Pontenet

Adresse du projet: BF 505, Rue de la Ravière 12a, 2733 Pontenet

Description du projet: sur l'annexe 12a, construction d'un toit à 2 pans avec 2 demi-croupes et 1 avant-toit sur la fontaine existante; démolition de l'ancien toit plat (dalle en béton). Fermeture de la fenêtre au Nord; construction d'un canal de cheminée avec sortie du toit côté Nord-Est

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: M2

Objets protégés: Fontaine protégée FH 27, selon RCC 522 ch.1

Dérogations: 80 LR, RCC A154

Dépôt public: du 1^{er} au 31 mars 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 21 février 2023

Commune mixte de Valbirse

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier
en version électronique sur www.lasemaine.ch**

Avis de construction

Demande de permis « après-coup »

Requérants/maître d'ouvrage: Immolak GmbH, Route de Chêne 14, 1207 Genève

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet: BF 1097, Grand- Rue 6, 2735 Malleray

Description du projet: transformation d'une usine en une salle de sport (crossfit)

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dérrogations: art. 85 OC

Dépôt public: du 8 mars au 7 avril 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 23 février 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Monsieur Alain Jobé, La Tour 13, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Lack Cheminée Sàrl, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Adresse du projet: BF 787, La Tour 13, 2735 Bévillard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Pose d'un canal de cheminée et d'un poêle dans le jardin d'hiver

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 1^{er} au 31 mars 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 24 février 2023

Commune mixte de Valbirse

Auteur du projet: Strüby Concept SA, Route de Riaz 85, 1630 Bulle

Adresse du projet: BF 531, Route Cantonale 1, 2733 Pontenet

Description du projet: (modification du permis N° PC197/2019 du 1^{er} juillet 2020) remplacement du système de chauffage existant (chaudière à pellets) par une pompe à chaleur extérieure au Nord du bâtiment

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Ab6

Dépôt public: du 8 mars au 7 avril 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 3 mars 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

«Demande de permis après-coup»

Requérants/maître d'ouvrage: Tobias Habegger, c/o Landi Vallée de Tavannes, Route Cantonale 1, 2733 Pontenet

www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1	04.01.2023		SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M. Alexandre Mouche, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30
Site internet: www.sorvilier.ch